



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Financement du permis de conduire par les E2C

Question écrite n° 39839

### Texte de la question

Mme Carole Grandjean interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le financement du permis de conduire par les Écoles de la 2e chance (E2C). Les E2C accompagnent chaque année près de 100 000 jeunes sortis du système scolaire sans emploi ni qualification. Par la définition d'un projet personnalisé, ces jeunes suivent un parcours individualisé qui les oriente vers des bassins d'emploi et secteurs d'activités porteurs et travaillent à des projets sociaux, culturels et citoyens. Dans le cadre d'une recherche d'emploi, le permis de conduire peut être indispensable pour l'employeur. Il est un vecteur de mobilité important, et un atout pour une candidature, en particulier pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Si des aides au permis sont attribuées par Pôle emploi notamment, il semble nécessaire de lever l'obstacle d'une formation à la conduite coûteuse pour ces jeunes qui sont amenés à trouver rapidement un emploi ou une formation. Ils sont, à titre indicatif en Lorraine, grâce à l'E2C, près de 60 % à trouver emploi ou une formation chaque année, et 70 % après 6 mois supplémentaires. Ainsi, elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement pourrait envisager de faciliter l'insertion de ces jeunes par un dispositif de financement de la formation à la conduite par les E2C.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Carole Grandjean](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39839

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** [Travail, emploi et insertion](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juin 2021](#), page 5167

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)